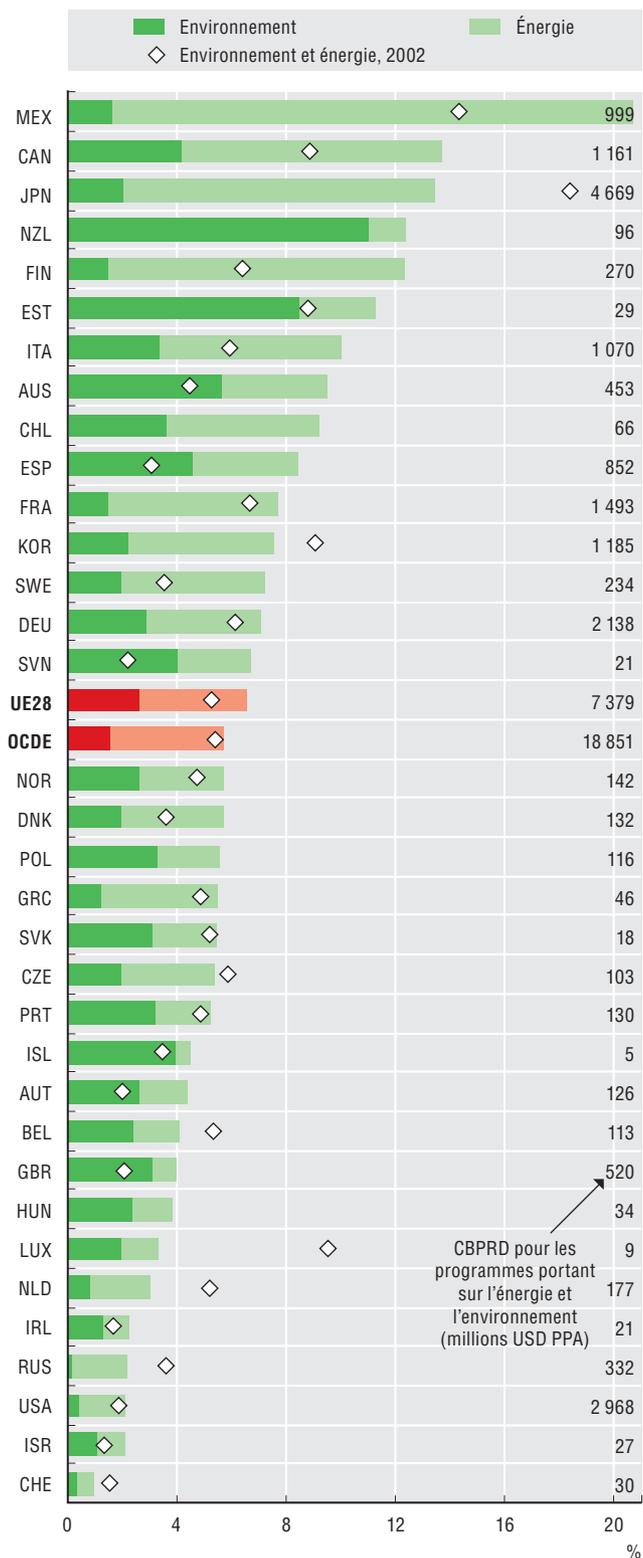


2. Innovation verte

Crédits budgétaires publics de R-D dédiés à l'énergie et à l'environnement, 2002 et 2012

En pourcentage du total des crédits budgétaires publics de R-D



Source : OCDE, Base de données sur la recherche et développement, www.oecd.org/sti/srd, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933159>

Favoriser la croissance et le développement économiques, tout en veillant à ce que la richesse naturelle continue de fournir les ressources et les services environnementaux nécessaires au bien-être des sociétés, est au cœur des politiques de croissance verte. La découverte de sources d'énergie plus propres, bon marché et fiables, et le déploiement de technologies environnementales sont essentiels à la compétitivité. Les pouvoirs publics soutiennent la recherche, stimulent l'innovation et l'utilisation de nouvelles technologies, et encouragent la création de marchés et l'adoption de technologies « vertes ».

Les données sur les crédits budgétaires publics de R-D (CBPRD) témoignent de l'investissement des fonds publics dans la recherche sur l'énergie et l'environnement. Le Japon, les États-Unis et l'Allemagne sont les principaux bailleurs en termes absolus, tandis que le Mexique, le Canada et le Japon tiennent la tête en termes relatifs. Sauf exception, l'essentiel des CBPRD dédiés à l'environnement est dédié à la R-D dans l'énergie. La part des CBPRD pour des programmes sur l'énergie et l'environnement s'est accrue dans la plupart des pays depuis 2002.

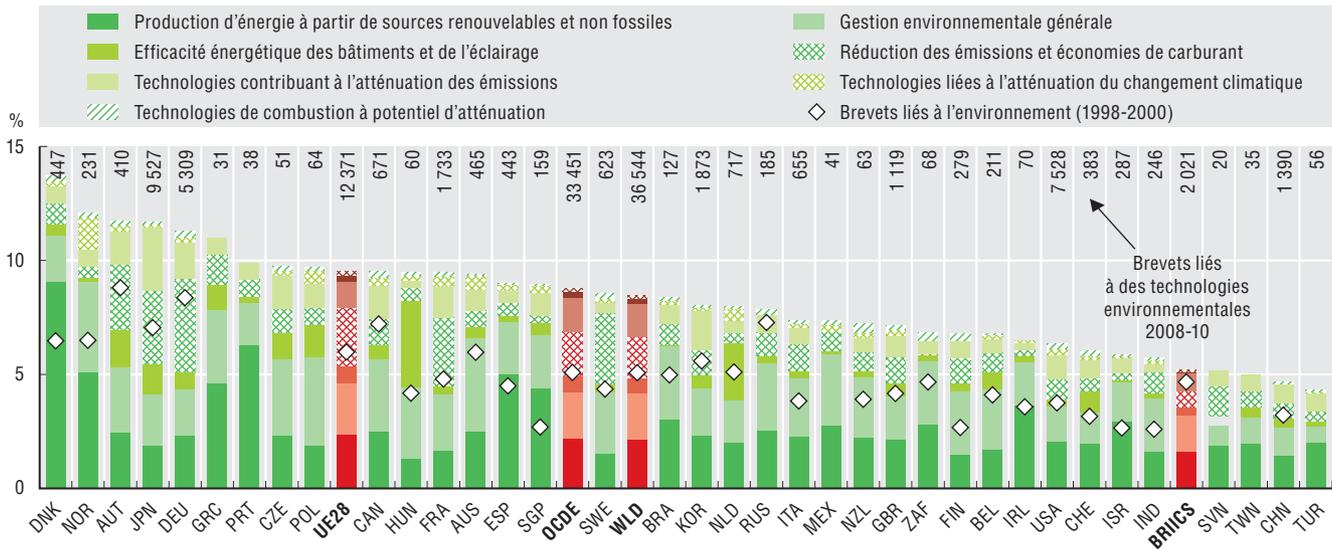
La propension à déposer des brevets sur des technologies environnementales est en nette augmentation dans toutes les économies considérées. Seules diffèrent la taille globale du portefeuille de brevets, la part relative d'inventions liées à l'environnement et la spécialisation par types technologies. En termes absolus, les États-Unis, le Japon et l'Allemagne détiennent les plus gros portefeuilles de brevets. À eux trois, ils couvrent la majorité des demandes de brevets déposées en vertu du PCT liés à l'environnement: plus de 61 % des brevets en gestion environnementale et près de 54 % de l'ensemble des brevets sur la production d'énergie. Le Danemark affiche la plus forte spécialisation dans le domaine (environ 14 % des brevets du Danemark concernent l'environnement). Suivent la Norvège, de l'Autriche, du Japon et de l'Allemagne, qui dépassent tous 11% du total des demandes. Quelle que soit l'économie observée, la plus grande part des dépôts a trait à la production d'énergie et la gestion environnementale.

Définitions

Les CBPRD (crédits budgétaires publics de R-D) mesurent les montants alloués par les pouvoirs publics à la R-D pour atteindre des objectifs socioéconomiques déterminés. Les objectifs sont définis en s'appuyant sur l'objectif premier du bailleur de fonds, et comprennent le contrôle et la préservation de l'environnement et l'énergie. Les brevets liés aux technologies environnementales sont identifiés à l'aide de méthodes de recherche, fondées sur la Classification internationale des brevets (CIB) et la Classification européenne (ECLA), sous couvert de l'expertise d'examineurs de brevets de l'Office européen des brevets (pour plus de précisions, voir OCDE, 2011, et Hascic et al., 2012).

Brevets liés à différentes technologies environnementales, 1998-2000 et 2008-10

En pourcentage du nombre total de demandes de brevets PCT

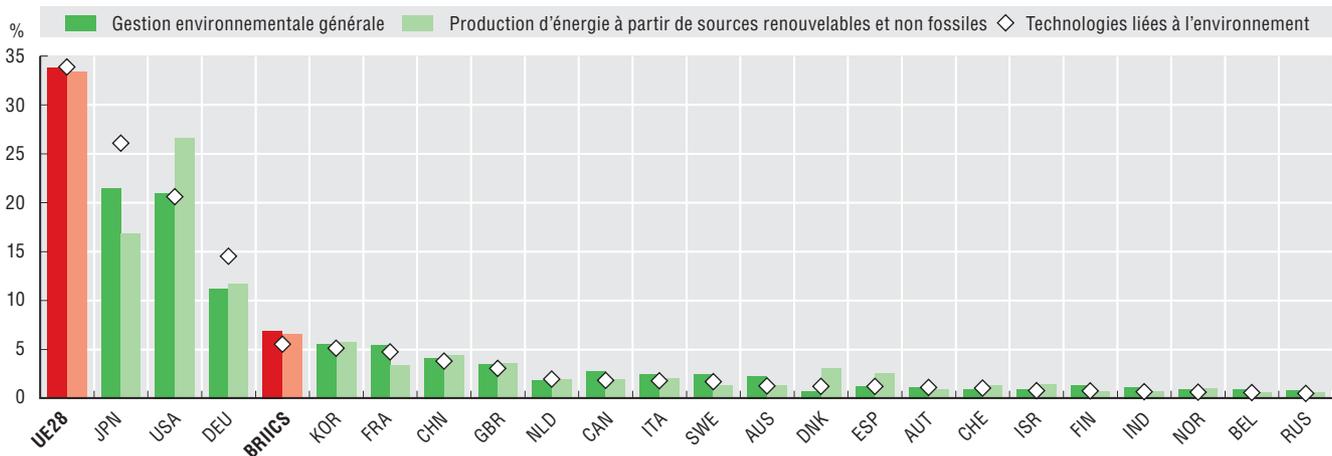


Source : OCDE, Base de données sur les brevets, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933178>

Parts des pays dans certaines technologies environnementales, 2008-10

Demandes de brevets PCT



Source : OCDE, Base de données sur les brevets, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933197>

Mesurabilité

Les budgets de R-D en matière de contrôle et de préservation de l'environnement incluent la recherche sur la maîtrise de la pollution et la mise au point d'installations de suivi pour mesurer, éliminer et prévenir la pollution. Les budgets de R-D en matière d'énergie comprennent la recherche sur la production, le stockage, le transport, la distribution et l'utilisation rationnelle de toutes les formes d'énergie. Ils excluent la recherche sur la prospection et la propulsion des véhicules et des moteurs. L'Agence internationale de l'énergie recueille et publie des données sur le soutien public aux projets de démonstration concernant l'énergie, en général appelé dépenses de R-D et D, en plus de la R-D. La notion de technologies « environnementales » varie dans le temps, pour mieux refléter le consensus public sur leur avantage comparatif dans la réduction de l'impact environnemental. Les données de brevets permettent de recenser des innovations technologiques plus « intégrées », bien que toutes les innovations ne soient pas protégées par des brevets. L'exploitation de données de différents bureaux de brevets, notamment nationaux, et l'identification des demandes de brevets prioritaires, pourraient compléter les informations sur le lieu et la date de création et de développement des technologies environnementales, ainsi que la manière dont elles se diffusent (ou non) dans le monde.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2013**
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Innovation verte », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-30-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.